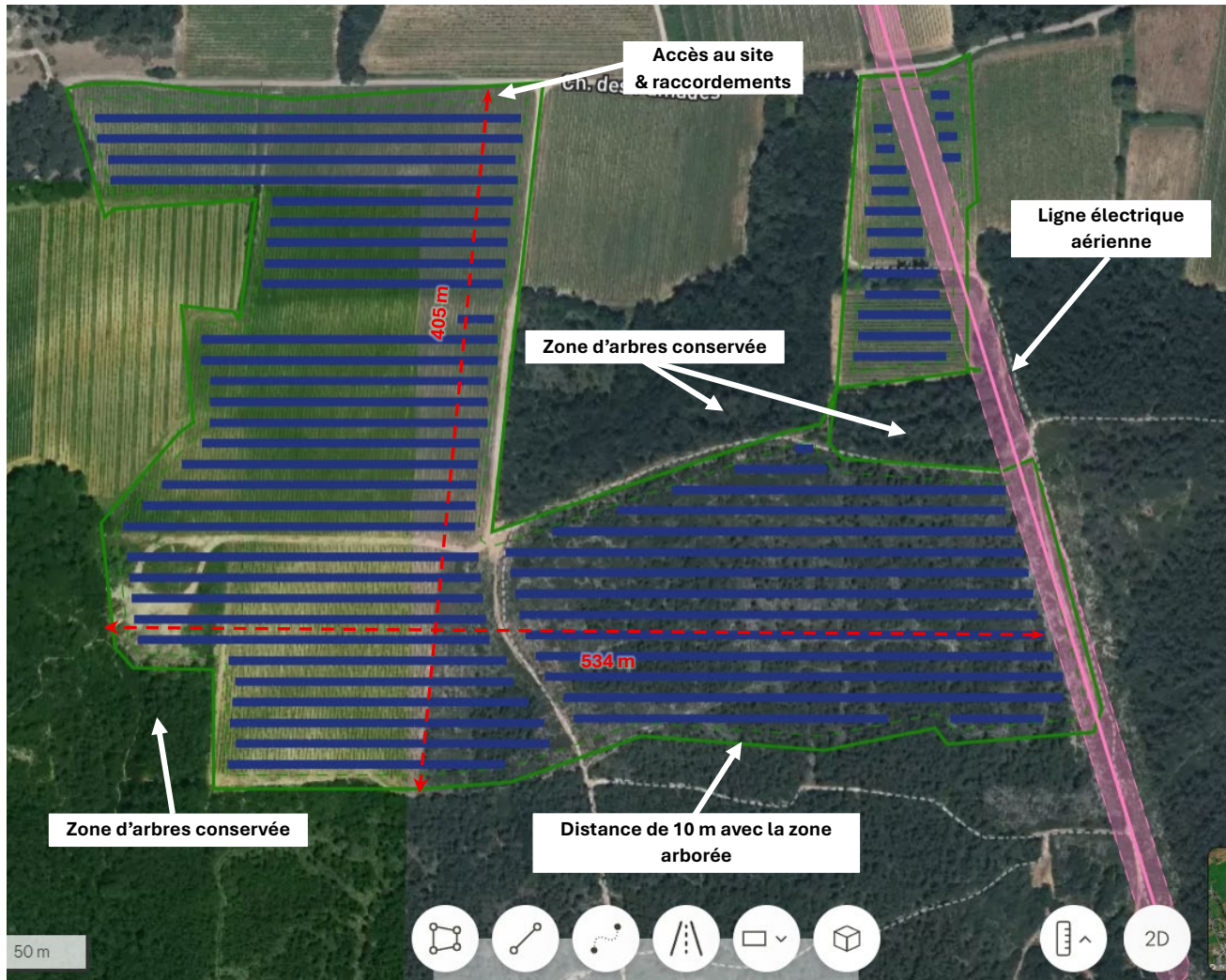


**ANNEXE 5 - Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé**

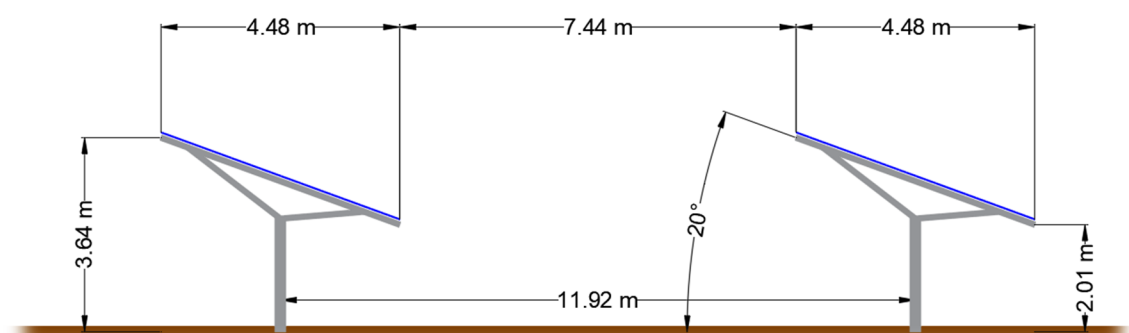
## 1. Plan de masse du projet



- Installation de **866** tables photovoltaïques : 10,20m x 4,48m
- Surface clôturée : **14,42 ha**
- Surface au sol totale : **3,96 ha** soit **27% de la surface clôturée de pâturage**
- Espace libre entre chaque table : **7,44m**
- Nombre de modules photovoltaïques : **15588**
- Puissance installée : **8,81 MWc**

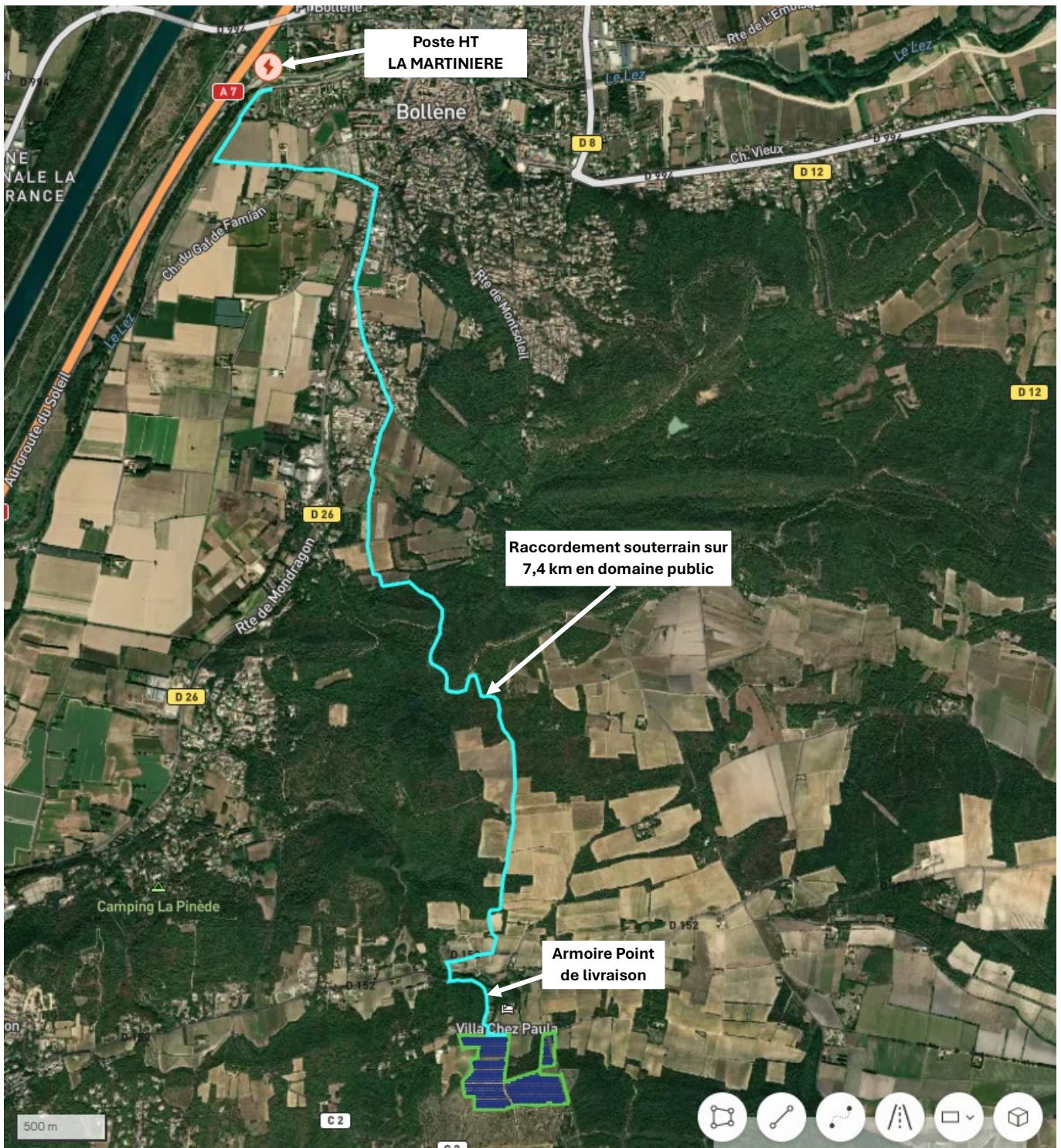


## 2. Plan des tables



- Inclinaison des tables : 20°
- Hauteur comprise entre 2,00m et 3,64m permettant le pâturage.

### 3. Plan du raccordement électrique

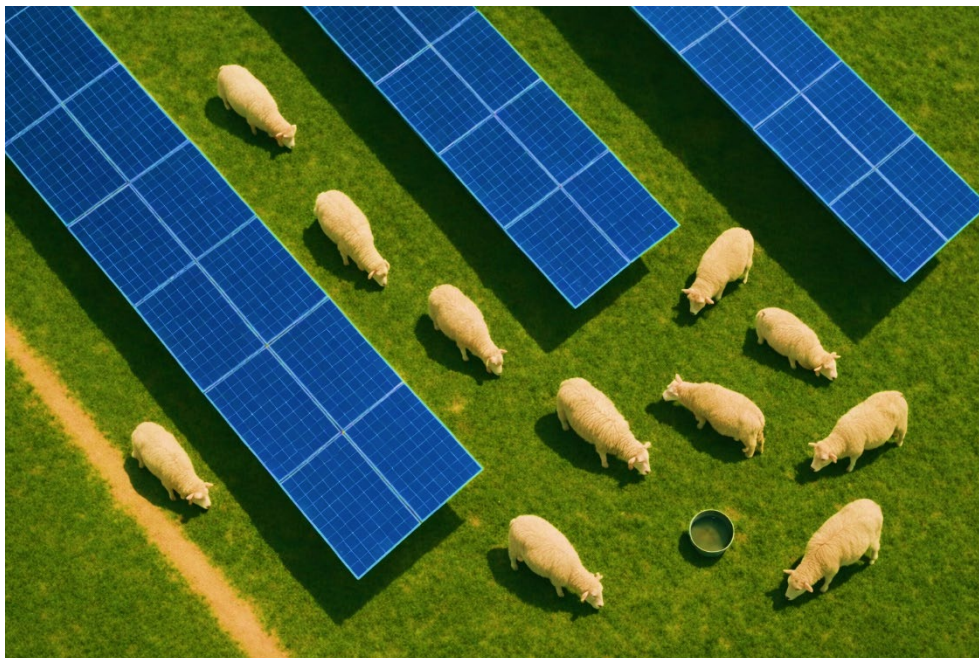


#### 4. Notice explicative du projet

Le projet consiste à installer des ombrières photovoltaïques sur un terrain d'une surface de 181800 ha, situé sur la commune de Mondragon (84).

La puissance prévue est d'environ 8 MWc, ce projet d'installation est soumis à acceptation d'un Permis de construire.

L'installation sera conçue de manière à continuer d'une part à accueillir différents élevages d'agriculteurs éleveurs de la région et d'autre part à exercer son activité agricole tout en revalorisant son terrain.



Il permettra également de préserver la biodiversité à proximité en conservant les zones arborées autour du site.

Le projet permettra de réaliser de l'ombre et d'apporter de la fraîcheur à la terre tout en injectant de l'énergie électrique d'origine photovoltaïque décarbonée, contribuant à la réduction des émissions à effet de serre et des objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Le projet sera respectueux de l'environnement à travers la mise en place comme la pose sans artificialisation du sol et la conservation de la majorité des zones boisées.

